



Procédures de nomination pour la qualification pour les Jeux panaméricains AMBC 2019

Épreuve : La qualification pour les Jeux panaméricains AMBC 2019

Date : 2 au 11 avril 2019

Lieu : Managua, Nicaragua

Date de sélection : 1^{er} mars 2019

I. Introduction

Le présent document décrit les procédures par lesquelles Boxe Canada nommera les athlètes en vue de leur sélection par l'American Boxing Confederation (AMBC) sur l'équipe canadienne de boxe de la qualification pour les Jeux panaméricains AMBC 2019.

L'objectif du processus de nomination est de sélectionner des athlètes capables de monter sur le podium à cet événement.

Pour plus de précisions ou toutes questions concernant le présent document, veuillez communiquer avec Daniel Trépanier, directeur haute performance (DHP) de Boxe Canada.

II. Critères d'admissibilité de Boxe Canada

Pour être admissible à la sélection en vue de **la qualification pour les Jeux panaméricains AMBC 2019**, l'athlète doit :

- a. Être né entre le 1^{er} janvier 1979 et le 31 décembre 2000;
- b. Être membre en règle de son association provinciale de boxe et de Boxe Canada au moment de la sélection et jusqu'à la fin de l'événement (à moins d'autorisation contraire, en avance et par écrit, l'athlète doit n'avoir aucune facture en souffrance auprès de Boxe Canada à la date de sélection);
- c. Être membre du programme haute performance de Boxe Canada;
- d. Avoir lu, signé et retourné l'accord de l'athlète de Boxe Canada;
- e. Être citoyen canadien conformément au règlement de la qualification pour les Jeux panaméricains AMBC 2019;
- f. Détenir un passeport canadien expirant au moins six mois après la conclusion de l'événement (septembre 2019);
- g. Répondre aux critères d'admissibilité de l'Association internationale de boxe amateur (AIBA) et de l'AMBC pour représenter le Canada aux grandes épreuves internationales.



III. Taille de l'équipe

L'équipe de Boxe Canada comptera un maximum de 15 membres (10 hommes et 5 femmes). Le nombre exact d'athlètes sera déterminé par Boxe Canada, en fonction des restrictions de l'AMBC et du budget.

IV. Catégories de poids

Cette procédure de nomination s'applique aux catégories de poids suivantes :

Catégorie de poids – Inscription d'un maximum d'un (1) athlète par pays par catégorie.	
Hommes (10)	Femmes (5)
49 kg	51 kg
52 kg	57 kg
56 kg	60 kg
60 kg	69 kg
64 kg	75 kg
69 kg	
75 kg	
81 kg	
91 kg	
Plus de 91 kg	

V. Changement de catégories de poids

Si, pour quelque raison que ce soit, un athlète change de catégorie de poids pendant le processus de sélection pour la qualification pour les Jeux panaméricains AMBC 2019, la décision de changer cet athlète de catégorie de poids sera alors prise au cas par cas. Cette décision, qui relève du DHP, sera documentée et justifiée.

VI. Critères de nomination de Boxe Canada

Ce sont les critères de nomination de Boxe Canada qui détermineront l'ordre de sélection pour les places disponibles sur l'équipe de la qualification pour les Jeux panaméricains AMBC 2019.



Critères de nomination pour les hommes :

	Critères
Priorité 1	I. Sélection discrétionnaire – Nomination d’un maximum d’un (1) homme à la discrétion du DHP
Priorité 2	I. Classement dans les trois (3) premiers rangs à la Chemistry Cup 2018
	II. Classement dans les trois (3) premiers rangs à la Strandja Memorial 2018
Priorité 3	I. Classement dans les trois (3) premiers rangs aux Jeux du Commonwealth 2018
	II. Classement dans les deux (2) à la Copa Independencia 2019*
	III. Premier rang à la Copa Romana 2018
Priorité 4	I. Classement dans les huit (8) premiers rangs à la Chemistry Cup 2018*
	II. Premier rang aux Championnats canadiens élite 2018**

* L’athlète doit avoir remporté au moins un (1) combat à ces tournois pour être admissible à la sélection.

** L’athlète doit avoir remporté au moins deux (2) combats aux Championnats canadiens élite 2018 pour être admissible à la sélection.

Critères de nomination pour les femmes :

	Critères
Priorité 1	I. Sélection discrétionnaire – Nomination d’un maximum d’une (1) femme à la discrétion du DHP
Priorité 2	I. Classement dans les trois (3) premiers rangs aux Championnats du monde féminins AIBA 2018
	II. Classement dans les huit (8) premiers rangs aux Championnats du monde féminins AIBA 2018
Priorité 3	I. Classement dans les trois (3) premiers rangs au tournoi Silesian femmes 2018
	II. Classement dans les trois (3) premiers rangs à la Strandja Memorial 2018
	III. Classement dans les trois (3) premiers rangs aux Jeux du Commonwealth 2018
	IV. Premier rang aux Championnats de boxe Golden girl 2019
Priorité 4	I. Classement dans les huit (8) premiers rangs au tournoi Silesian femmes 2018*
	II. Premier rang à la Copa Independencia 2019
	III. Premier rang aux Championnats canadiens élite 2018**

* L’athlète doit avoir remporté au moins un (1) combat à ces tournois pour être admissible à la sélection.

** L’athlète doit avoir remporté au moins deux (2) combats aux Championnats canadiens élite 2018 pour être admissible à la sélection.

S’il est nécessaire de classer les athlètes masculins sélectionnés au titre des priorités 2, 3 et 4, les critères suivants s’appliquent, en ordre de priorité :

- a) L’athlète ayant obtenu le plus grand nombre de points selon le système de points de Boxe Canada entre le 1^{er} mai 2017 et le 25 février 2019, dans le cadre du programme officiel de l’équipe nationale élite de Boxe Canada, est recommandé en priorité.
- b) Si l’égalité persiste après application de la priorité a), le classement sera établi à la discrétion du DHP au moyen de l’Outil d’évaluation de Boxe Canada (voir l’annexe 1).



S'il est nécessaire de classer les athlètes féminines sélectionnées au titre des priorités 2, 3 et 4, les critères suivants s'appliquent, en ordre de priorité :

- a) L'athlète ayant obtenu le plus grand nombre de points selon le système de points de Boxe Canada entre le 1^{er} mai 2017 et le 25 février 2019, dans le cadre du programme officiel de l'équipe nationale élite de Boxe Canada, est recommandée en priorité.
- b) Si l'égalité persiste après application de la priorité a), le classement sera établi à la discrétion du DHP au moyen de l'Outil d'évaluation de Boxe Canada (voir l'annexe 1).

VII. Sélection discrétionnaire du DHP

Le DHP peut utiliser son pouvoir discrétionnaire pour nommer un athlète qui a des chances de remporter une médaille à la qualification pour les Jeux panaméricains AMBC 2019 et qui s'est illustré sur la scène internationale pendant la période de qualification (du 1^{er} mai 2017 au 25 février 2019).

Pour sa sélection discrétionnaire, le DHP utilisera l'Outil d'évaluation de Boxe Canada (voir l'annexe 1).

VIII. Exemption des Championnats canadiens 2019

Les athlètes participant à la qualification pour les Jeux panaméricains AMBC 2019 sont exemptés de participer aux Championnats canadiens élite 2019.

IX. Approbation finale

Le DHP nommera l'équipe en vue de la qualification pour les Jeux panaméricains AMBC 2019 d'après les critères qui précèdent.

X. Blessures

Le DHP décidera, à sa seule discrétion, des mesures à prendre si un athlète sélectionné sur l'équipe de la qualification pour les Jeux panaméricains AMBC 2019 se blesse avant la date limite de nomination de l'AMBC ou de l'AIBA pour cet événement. L'exercice de ce pouvoir discrétionnaire sera assujéti aux principes d'équité procédurale et de justice naturelle du droit canadien.

XI. Retrait d'un membre de l'équipe

Boxe Canada peut, à tout moment, retirer l'admissibilité d'un athlète à la sélection ou annuler sa sélection a posteriori en raison d'un manquement actuel ou passé aux accords, aux règlements, aux règles de l'équipe ou au Code de conduite de Boxe Canada.

L'athlète verra son admissibilité retirée ou sa sélection annulée en cas de violation de toute politique ou procédure antidopage de Boxe Canada, de l'Agence mondiale antidopage (AMA) ou du Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES).



XII. Nomination – entraîneur

L'entraîneur-chef de l'équipe de boxe de la qualification des Jeux panaméricains AMBC 2019 sera :

1. L'entraîneur-chef du Centre d'entraînement national de Boxe Canada ou le directeur haute performance (DHP)

Si pour toutes raisons l'entraîneur-chef du centre d'entraînement national ou le directeur haute performance ne peut participer; la position d'entraîneur-chef de l'équipe de boxe de la qualification des Jeux panaméricains AMBC 2019 sera ouverte à d'autres candidats. Ceux-ci devront passer par un processus de sélection, diffusé par Boxe Canada via ses canaux de communication établis; et répondre aux critères suivants :

- Être certifié au minimum Compétition développement ou l'équivalent dans le programme PNCE;
- Être certifié 3 étoiles AIBA;
- Être disponible pour toute la durée de l'évènement.

L'assistant entraîneur de l'équipe de boxe de la qualification des Jeux panaméricains AMBC 2019 sera :

2. L'entraîneur adjoint du Centre d'entraînement national de Boxe Canada

Si pour toutes raisons l'entraîneur adjoint du centre d'entraînement national ne peut participer; la position d'assistant entraîneur de l'équipe de boxe de la qualification des Jeux panaméricains AMBC 2019 sera ouverte à d'autres candidats. Ceux-ci devront passer par un processus de sélection, diffusé par Boxe Canada via ses canaux de communication établis; et répondre aux critères suivants :

- Être certifié au minimum Compétition développement ou l'équivalent dans le programme PNCE;
- Être certifié au minimum 1 étoile AIBA;
- Être disponible pour toute la durée de l'évènement.

Les entraîneurs sélectionnés doivent être membres en règle du Programme des entraîneurs professionnels de l'Association canadienne des entraîneurs.

XIII. Nomination – Personnel de soutien

Le choix du personnel de soutien (notamment du responsable de l'équipe de soutien intégré) pour la qualification pour les Jeux panaméricains AMBC 2019 relève exclusivement du DHP. Le personnel de soutien sera choisi dans l'optique de réunir les spécialistes les plus susceptibles d'aider les athlètes à monter sur le podium lors des Jeux.



XIV. Soutien financier aux athlètes

Tout financement accordé aux athlètes sélectionnés, aux entraîneurs et au personnel de soutien sera conforme aux politiques de financement de Boxe Canada et dépendra des ressources disponibles.

XV. Modifications et circonstances imprévues

En cas de circonstances jugées imprévues ou inhabituelles par le directeur général en consultation avec le conseil d'administration de Boxe Canada, le directeur général aura toute la latitude nécessaire pour régler la situation comme il l'entend, compte tenu des facteurs et des circonstances qu'il juge pertinents.

L'exercice de ce pouvoir discrétionnaire sera assujéti au droit administratif canadien et aux principes d'équité.

XVI. Appels

Toute nomination de Boxe Canada est assujéti à la politique d'appel de Boxe Canada, publiée sur son site Web (www.boxecanada.org).

XVII. Annnonce de la composition de l'équipe

La sélection de l'équipe sera faite au plus tard le 1^{er} mars 2019. Boxe Canada annoncera la composition de l'équipe par l'intermédiaire de ses canaux de communication établis (site Web et médias sociaux). Les athlètes sélectionnés seront contactés directement.

XVIII. Modification du présent document

Le DHP de Boxe Canada se réserve le droit d'apporter au présent document, avant la date de sélection, toute modification qu'il juge nécessaire pour garantir la sélection des meilleurs athlètes pour la qualification pour les Jeux panaméricains AMBC 2019. Il peut modifier les critères dans les circonstances suivantes :

1. Lorsque des renseignements additionnels (ou modifiés) qu'il juge pertinents en ce qui concerne les critères sont fournis par une partie externe, par exemple un comité d'organisation, Sport Canada, le Comité international olympique (CIO), l'AMBC, l'AIBA ou tout autre organisme pertinent;
2. Pour corriger, clarifier ou modifier des incohérences, erreurs ou omissions dans les critères.

Toute modification sera approuvée par le directeur général de Boxe Canada, communiquée directement à tous les membres de l'équipe nationale élite et publiée sur le site Web de Boxe Canada.



XIX. Application de la politique

Le DHP est responsable de l'application de la présente politique et toutes les sélections doivent être approuvées par le directeur général de Boxe Canada.

XX. Dates importantes

Afin de respecter la date limite d'inscription fixée par l'AMBC et l'AIBA, Boxe Canada a établi l'échéancier suivant pour son processus de sélection :

1 ^{er} mars 2019	Sélection de l'équipe de Boxe Canada pour la qualification pour les Jeux panaméricains AMBC 2019
2 au 11 avril 2019	Tenue de la qualification pour les Jeux panaméricains AMBC 2019



ANNEXE 1

Outil d'évaluation de Boxe Canada pour la sélection discrétionnaire

Les athlètes admissibles à la sélection discrétionnaire seront évalués par le directeur haute performance selon le barème et la grille ci-dessous :

Barème

Note	Appréciation
0	Inacceptable ou inexistant
5	Calibre moyen; ce qu'on attend d'un athlète de l'équipe nationale
10	Calibre mondial; un modèle à suivre

Grille de pointage

APTITUDES DE BOXE (70 %)	NOTE (0-10)	
Performances aux épreuves internationales faisant partie du programme de haute performance (du 1 ^{er} mai 2017 au 25 avril 2019)		
Aptitude technique		
Aptitude tactique		
Chances de médaille aux Olympiques pendant le cycle quadriennal en cours		
Chances de médaille aux Olympiques au prochain cycle quadriennal		
Chances de médaille aux Championnats du Monde pendant le cycle quadriennal en cours		
Progression globale des aptitudes de boxe depuis 12 mois		
Note totale	/70	/70 %
ATTITUDE (30 %)	NOTE (0-10)	
Influence positive sur le climat de l'équipe		
Communication des plans et des données d'entraînement avec Boxe Canada		
Communication avec Boxe Canada		
Participation à l'épreuve de Boxe Canada et résultats obtenus		
Prise en main de sa personne et de ses résultats		
Progression de l'attitude depuis 12 mois		
Respect des politiques et des normes de Boxe Canada;		
Note totale	/70	/30 %
TOTAL (100 %)		

Si le directeur haute performance est incapable d'évaluer un aspect, celui-ci n'est pas noté et est exclu du calcul de la note moyenne. Il tiendra compte du profil du médaillé d'or et des documents partagés par l'athlète à Boxe Canada (ex : plan annuel et évaluation mensuelle de l'athlète) dans son analyse de sélection discrétionnaire.